

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°06-2023

Date de convocation :
02/01/2023

Date d'affichage :
27/01/2022

Nombre de conseillers en
exercices : 11

Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 7

Nombre de pouvoirs : 3

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Modification des
emplacements des bacs
de tri TRINOVAL

Certifié exécutoire
compte tenu de :
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-trois, le neuf janvier à 18h31, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,

Mme. La 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra

Élus : M. BOULET Bernard, M. LEGRIS Cyril, Mme SINOQUET Valérie, et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre), Mme MEULIN Maryline (donne pouvoir à M. BOULET Bernard), M. VAN LAECKEN Patrick (donne pouvoir à M. SINOQUET Régis) et Mme KIENZEL Delphine.

Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre est désignée secrétaire de séance.

MODIFICATIONS DES EMBLEMES DES BACS DE TRI TRINOVAL

Monsieur le Maire retrace au conseil municipal l'historique des emplacements des colonnes à verre et carton dans la commune de CROUY et rappelle les contraintes et conditions requises pour définir un emplacement.

Monsieur le Maire informe qu'ils sont actuellement en haut de la « Rue Robert Pecquet » à proximité de l'espace de loisirs.

Monsieur le Maire explique que les riverains ont exprimé leurs mécontentements et les problématiques de l'emplacement actuel.

Pour remédier aux divers problèmes, et considérant l'avis favorable émis par le gestionnaire Trinoval, Monsieur le Maire propose de déplacer les colonnes au cimetière de CROUY.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire de déplacer les colonnes Cartons & Verres au cimetière de CROUY

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.



Pour extrait conforme,
Le Maire
Régis SINOQUET